

**ARRETE N° 2020-326 - 30
PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA FORMATION
DIPLOME D'UNIVERSITE CHEF DE PROJET "APPRENTISSAGE ET FORMATION EN LIGNE "**

Le Président de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 ; L. 613-1 et s. ; L. 613-2 ; D.613-1 et s. ; D.611-1 et s. ; D.612-1 et s. ; D.612-33 et s. ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2020-2021, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Diplôme d'université	Intitulé : Chef de projet « apprentissage et formation en ligne »

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur Christophe JEUNESSE

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Maxime JORRE

- Madame Florence TARDIF - BOURGOUIN

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR SPSE, le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 27/11/2020

Pour le Président, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Béatrice THULLIER

